

Monsieur le Président, Distingués Collègues,

En avril 1915, les soldats canadiens qui combattaient dans les Flandres ont été parmi les premiers à connaître la terreur et les souffrances que provoquent les armes chimiques et, pour certains, à y succomber. Nombre de ceux qui ont survécu à leur exposition aux gaz toxiques en ont souffert jusqu'à la fin de leurs jours. Trois générations au moins de Canadiens - les victimes elles-mêmes, leurs parents et leurs enfants - ont acquis une connaissance directe des effets cruels et horribles du recours à de telles armes. Cette tragédie s'est gravée dans la mémoire collective du peuple canadien.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la communauté internationale s'efforce actuellement de conclure un traité qui empêcherait tout nouvel usage d'armes aussi terribles. Le Protocole de Genève de 1925 n'est certes pas parfait. Il constitue toutefois un engagement politique ayant force de loi. Il énonce en outre certaines règles morales. Le problème en ce qui le concerne tient à ce que les obligations ainsi contractées n'ont pas été remplies. Le Protocole a été violé à plus d'une occasion, fait d'autant plus affligeant que ces violations n'ont pas été unanimement dénoncées par le concert des nations.

En ce sens, la communauté internationale a dévié du noble objectif de ce protocole. La présente réunion a pour but de réaffirmer cet objectif et de contribuer à instaurer une confiance et une détermination qui aideront nos négociateurs à Genève à progresser vers une Convention visant à interdire la production et l'utilisation d'armes chimiques. C'est là un défi de taille en soi et le Canada espère que, durant cette Conférence, nous pourrons concentrer nos efforts sur l'objectif premier de notre rencontre -- à savoir la question des armes chimiques.